



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2018

---

## OBJET :

DE-18-12-1-34) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

**Absents excusés** : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

**Absent(e)s** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5565H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 14 décembre 2018,

### DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue une subvention à chacune des associations suivantes :

Choeur "Chanter"	400 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	400 €
Club micronet Vincennes	600 €
Ensemble choral de Vincennes	400 €
Fers Play	500 €
Harmonie municipale de Vincennes	800 €
La compagnie des papillons dans le ventre	800 €
La Guirlande	500 €
Société des amis de Vincennes	4 000 €
Théâtre instant présent	250 €
Tonalités	400 €
Vincennes aquarelle	250 €
Vincennes Images	500 €
Vincennes Images Festival	5 500 €

ARTICLE II : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2018, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*